



EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 21 décembre 2006

Membres présents :

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : Mlle MASLOUHI et M. CLAUDET

M. François REBSAMEN, M. Michel BACHELARD, M. Jean-Patrick MASSON, M. Rémi DELATTE, Mme Colette POPARD, M. Michel JULIEN, M. Jacques FOUILLOT, M. Guy GILLOT, M. Patrick CHAPUIS, M. Didier MARTIN, M. Bernard RETY, M. Gérard LABORIER, M. Patrick SAUNIE, M. Jean-Claude DOUHAI, M. Gérard DUPIRE, M. Yves BERTELOOT, Mlle Badiâ MASLOUHI, M. André GERVAIS, Mme Janine BESSIS, M. Pierre PETITJEAN, M. Bernard OBRIOT, M. Bernard BARBEY, Mme Claudette BLIGNY, M. Louis LAURENT, Mme Jacqueline GARRET-RICHARD, Mme Claude-Anne DARCIAUX, M. Jean-Louis JOLY, M. Jean-François DESVIGNES, M. Jean-Pierre DUBOIS, M. Alain MARCHAND, M. Jacques DANIERE, M. Jean-Paul HESSE, M. François BRIOT, M. Georges MAGLICA, M. Gaston FOUCHERES, Mme Françoise MANSAT, M. Jacques PILLIEN, M. Jean-Pierre BOUHELIER, Mme Christiane COLOMBET, M. Jean PERRIN, M. Jean-Pierre SOUMIER, Mme Marie-Christine DELEBARRE, Mme Elisabeth BIOT, M. Jean-Jacques BERNARD, M. Christian PARIS, M. François NOWOTNY, Mme Joëlle LEMOUZY, M. Hervé BRUYERE, M. Mohammed IZIMER, Mme Hélène ROY, M. Patrick MOREAU, M. Rémi DETANG, M. Paul ROIZOT, M. Norbert CHEVIGNY, M. Philippe CARBONNEL, Mme Catherine HERVIEU, M. François-André ALLAERT, Mme Myriam BERNARD, Mme Christine DURNERIN, M. Patrick AUDARD, M. Philippe BELLEVILLE, Mme Lê Chinh AVENA, M. Nicolas BOURNY, M. Mohamed BEKHTAOUI, M. Stéphan CLAUDET, Mme Nicole MOSSON.

Membres absents :

Mme Christine MASSU, M. Jean ESMONIN pouvoir à M. Patrick AUDARD, M. Gilbert MENUT pouvoir à Mme Christiane COLOMBET, M. Pierre PRIBETICH pouvoir à Mme Colette POPARD, M. Paul LECHAPT pouvoir à M. Stéphan CLAUDET, M. Jean-Pierre GILLOT pouvoir à M. Didier MARTIN, M. Jean-Marc NUDANT pouvoir à M. François BRIOT, M. Claude PINON pouvoir à M. André GERVAIS, Mme Sylviane FLAMENT pouvoir à M. Michel JULIEN, M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Jean PERRIN, Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Guy GILLOT, M. Alain MILLOT pouvoir à M. Yves BERTELOOT, M. Jean-François DODET pouvoir à M. Rémi DELATTE, M. Jean-François GONDELLIER pouvoir à M. Gérard LABORIER.

**OBJET : Habitat à loyer modéré - OPH 21 - Mobilisation de la garantie communautaire pour deux prêts DEXIA concernant 5 logements PLS rue des Caneuliers à Fontaine-les-Dijon**

OPH21 a sollicité la mobilisation de la garantie communautaire à 100% pour deux emprunts à contracter auprès de Dexia Crédit Local relatifs à la réalisation de 5 logements PLS situés dans une opération de construction neuve rue des Caneuliers à Fontaine-les-Dijon, financée par l'Etat en 2005, et qui comporte par ailleurs 5 logements PLUS bénéficiant d'un prêt Caisse des Dépôts intégré à la Ligne Globale de Financement Pluriannuel (LGFP) établie avec l'organisme pour la période 2006-2008.

Le montant total emprunté pour les 5 logements PLS s'élève à 486 855 € et se décompose comme suit :

- Prêt pour acquisition foncière d'un montant de 74 395 €
- Prêt construction d'un montant de 412 460 €.

Vu l'avis de la Commission,

**LE CONSEIL,**  
**après en avoir délibéré,**

**DÉCIDE**

- **d'accorder la garantie** de la Communauté de l'agglomération dijonnaise à hauteur de 100% pour le remboursement d'un emprunt de 7 4395 euros qu'OPH21 entend contracter auprès de Dexia Crédit Local pour financer l'acquisition foncière de 5 logements PLS rue des Caneuliers à Fontaine-les-Dijon. Les caractéristiques du prêt sont les suivantes :

- durée initiale de 35 ans ; la durée du prêt peut être réduite ou allongée en fonction de l'évolution du taux indexé sans pouvoir excéder une durée maximale de 40 ans,
- taux d'intérêt applicable : indexé Euribor 12 mois auquel s'ajoute une marge de 0,30%,
- périodicité annuelle,
- versement des fonds à la demande de l'emprunteur pour le montant total du prêt dans les trois mois suivant l'émission du contrat par Dexia Crédit Local, avec versement automatique à défaut de demande de versement,
- échéances constantes à amortissement ajustable au taux de 4,10% annuel,
- commission d'engagement de 0,05% du montant du prêt ;

- **de dire** que la garantie de la Communauté de l'agglomération dijonnaise est accordée pour la durée totale du prêt, à hauteur de 100% du montant du prêt ;

- **de dire** que, au cas où l'emprunteur ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Communauté de l'agglomération dijonnaise s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, à hauteur de sa garantie, sur simple notification de Dexia Crédit Local, en renonçant au bénéfice de la discussion et sans opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;

- **de dire** que la Communauté de l'agglomération dijonnaise s'engage, pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt ;

- **d'autoriser** le Président à intervenir au contrat de prêt qui sera passé avec Dexia Crédit Local et OPH21 ;

- **d'accorder** la garantie de la Communauté de l'agglomération dijonnaise à hauteur de 100% pour le remboursement d'un emprunt de 412 460 euros qu'OPH21 entend contracter auprès de Dexia Crédit Local pour financer les travaux de construction de 5 logements PLS rue des Caneuliers à Fontaine-les-Dijon .

Les caractéristiques du prêt sont les suivantes :

- phase de mobilisation d'une durée de 23 mois, soit jusqu'au 1/08/2008, avec taux de 4,25% indexé selon la variation du taux de rémunération du livret A, paiement des intérêts annuel, mobilisation des fonds, à la demande de l'emprunteur, en une ou plusieurs fois, jusqu'au 6ème jour ouvré précédant le terme de la phase de mobilisation et avec versement automatique, au terme de la phase de mobilisation, des fonds non encore mobilisés, commission d'engagement de 0,10% du montant du prêt exigible le 02/01/07,
- phase d'amortissement du capital d'une durée de 30 ans à compter de la fin de la phase de mobilisation avec taux indexé égal à la moyenne arithmétique du taux observé pour chacun des 4 trimestres au cours de l'échéance, chaque taux étant égal à 4,25% corrigé de la variation du taux de rémunération du livret A, périodicité des échéances annuelle, mode d'amortissement progressif ;

- **de dire** que la garantie de la Communauté de l'agglomération dijonnaise est accordée pour la durée totale du prêt, soit 23 mois de phase de mobilisation suivi d'une phase d'amortissement de 30 ans, à hauteur de 100% du montant du prêt ;

- **de dire** que, au cas où l'emprunteur ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Communauté de l'agglomération dijonnaise s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, à hauteur de sa garantie, sur simple notification de Dexia Crédit Local, en renonçant au bénéfice de la discussion et sans opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;

- **de dire** que la Communauté de l'agglomération dijonnaise s'engage, pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt ;

- **d'autoriser** le Président à intervenir au contrat de prêt à passer avec Dexia Crédit Local.

Pour extrait conforme,  
Le Président



Publié le **22 DEC. 2006**  
Déposé en Préfecture le

**PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR**  
Déposé le :

**22 DEC. 2006**

